Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260127-2026_22-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 33
Présents : 29
Absents représentés : 4

Date de la convocation : 19 janvier 2026
Date d'affichage : 19 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle communale « rue du Soleil Levant » 35133 LE CHATELLIER, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT, Président.

Etaient présents : M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, M. Hervé, M. Helbert, Mme Eslhout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Sourdin Pierre, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, M. Retoré, Mme Perrin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Prioul, Mme Machard, M. Avril, Mme Blaise, M. Rapinel

Suppléant présent sans voix délibérante : M. Jobert,

Absents excusés avec pouvoirs : Mme Balusson donne pouvoir à Mme Chataignier, Mme Meignan donne pouvoir à M. Prioul, M. Rault représenté par Mme Elshout, Mme Lohier représentée par M. Boulmer,

Absents Excusés : M. Sourdin Jean Frédéric,

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, M. De Gouvion Saint Cyr, Mme Gobé, M. Germain,

M. Pierre SOURDIN est désigné secrétaire de séance

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_22_020_7.1 : Programmation 2023/2025 Bien vivre partout en Bretagne

Monsieur Pascal HERVE, Vice-président en charge des politiques contractuelles, rappelle que l'EPCI a signé avec la Région Bretagne une convention « Bien vivre partout en Bretagne » pour la période 2023/2025.

Cette convention « Bien vivre partout en Bretagne » vise à soutenir les projets locaux en faveur des transitions, de l'habitat et des services à la population.

Pour le territoire « Couesnon Marches de Bretagne », **une enveloppe totale de 827 280 €** est inscrite pour la durée totale du contrat (2023/2025)

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260127-2026_22-DE

Le conseil communautaire en date du 27 février 2024 a voté les financements suivants :

Axe 1 - Accélérer les transitions et favoriser l'adaptation au changement climatique

Porteur de projet	Intitulé du projet	Coût global prévisionnel du projet	Soutien régional maximal (*)
Commune de MAEN-ROCH	Rénovation de la salle de sports JOUDET	1 000 598 €	100 060 €
Commune de SAINT-HILAIRE-DES-LANDES	Réhabilitation thermique de l'école - phase 2	110 000 €	11 000 €
Commune de SAINT-MARC-LE-BLANC	Rénovation énergétique de l'école maternelle	545 000 €	104 500 €
Commune de VAL-COUESNON	Rénovation de l'école Jean de la Fontaine	447 510 €	59 751 €
		TOTAL	275 311 €

Axe 3 - Améliorer l'accès aux services de proximité

Porteur de projet	Intitulé du projet	Coût global prévisionnel du projet	Soutien régional maximal (*)
Commune de BAZOUGES-LA-PEROUSE	Transformation de la salle multisports en salle multiusages	3 600 000 €	326 969 €
Commune de RIMOU	Ouverture d'un commerce multiservices et création d'un logement	360 000 €	36 000 €
Commune de SAINT-MARC-LE-BLANC	Création d'une maison d'assistant.e.s maternel.le.s	500 000 €	100 000 €
Commune de SAINT-REMY-DU-PLAIN	Rénovation et adaptation du commerce multiservices du centre-bourg avec la création de 1 à 2 logements	710 000 €	89 000 €
		TOTAL	551 969 €

(*) sous réserve du respect des conditions identifiées dans la présente convention (cf. fiches projets annexées), du dépôt d'un dossier de demande de subvention sur la plateforme dédiée [Aiden] et de la conclusion favorable de son instruction. Le montant définitif de subvention mobilisable est calculé dans le cadre de cette instruction.

Le dispositif a été présenté à l'ensemble des Maires lors du Bureau Communautaire du 14/09/2023.

Un recensement des projets éligibles a ensuite été effectué auprès de l'ensemble des Communes.

Pour être éligible, un dossier complet de demande de subvention devra être déposé auprès de la Région avant le 31/12/2025 et devra comprendre un chiffrage au stade APD (phase avant-projet définitif).

La Région Bretagne a programmé une réunion le 23 novembre 2023 afin que le territoire « Couesnon Marches de Bretagne » présente les projets et que soient établis et discutés les projets et subventions fléchés.

En 2025, une démarche de revoyure a été entreprise afin de prendre en compte l'actualité de certains projets abandonnés ou retirés et de permettre le soutien à de nouveaux projets prêts à démarrer et répondant aux objectifs et à l'ambition du dispositif. Selon l'évolution des projets déjà inscrits, un ré abondement a pu être étudié.

La programmation 2023/2025 a été validée comme suit et doit être entérinée par les instances communautaires et régionales.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260127-2026_22-DE

A l'issue, les porteurs de projets pourront déposer leurs demandes de financement sur la plateforme (projets au stade APD) avant le 30 juin 2026.

Porteur	Projet	Dépenses éligibles	Montant d'aide prévisionnel	TAUX	Etat d'avancement
Rimou	Ouverture d'un commerce multiservice et d'un logement	804 415 €	76 000 €	9.5%	
Val Couesnon	Rénovation de l'école Jean de la Fontaine	940 098 €	89 751€	9.5%	
Maen-Roch	Rénovation de la salle de sport Joudet	1 000 598 €	100 060 €	10%	
Saint Marc le Blanc	Création d'une MAM	631 900 €	100 000 €	16%	
Saint Marc le Blanc	Rénovation énergétique de l'école	1 026 451,23 €	119 500 €	11%	
Couesnon Marches de Bretagne	Réhabilitation et extension du complexe sportif de la Brionnière	2 266 661,90€	137 185,30€	6%	
Saint-Hilaire- des-Landes	Réhabilitation d'un commerce (Bar-tabac-presse) et de son logement attenant	497 837€	49 783,70€	10%	
Saint-Rémy-du-Plain	Démolition /reconstruction salle des fêtes et cantine scolaire	1 200 000€	155 000€	13%	
		TOTAL	: 827 280€ (100% de la dotation)		

Légende :

	Nouveaux projets identifiés lors de la revoyure
	Projets retenus lors de la signature initiale de la convention
	Projets qui évoluent

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'émettre un avis pour valider la programmation 2023/2025 mise à jour lors de la réunion de revoyure du 3 décembre 2025

Cette programmation fera l'objet d'un avenant à la convention initiale qui sera présenté en commission permanente de février 2026.

Monsieur Pascal HERVE, Vice-président en charge des contractualisations, propose au Conseil Communautaire :

- **De valider la programmation 2023-2025 mis à jour lors de la réunion de revoyure du 3 décembre 2025 ;**
- **D'autoriser l'EPCI a déposé une demande de financement auprès de la Région pour le projet de rénovation/extension du Complexe Sportif Intercommunal situé Zone de « La Brionnière » à Maen Roch ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Pascal HERVE, Vice-président en charge de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Contractualisations, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT